

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 361 rapportant l'arrêté n° 191 du 7 février 1946. .

n° 361

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 mars 1946

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro

31 mars 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 27 octobre 1925 organisant la vérification des poids et mesures en Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 451 du 12 juin 1945 réglementant l'importation, l'exportation, la détention, la circulation et le régime des prix des marchandises, denrées, produits ou objets, ainsi que le régime des prix des services et prestations sur tout le territoire de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 191 du 7 février 1946 chargeant le gendarme Schaffer de la constatation des infractions à la législation économique et de la vérification des poids et mesures : Vu l'insuffisance des effectifs du personnel de la gendarmerie.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. Les dispositions de l'arrêté n° 191 du 7 février 1946 chargeant le gendarme Schaffer de la constatation des infractions à la police économique et de la vérification «les poids et mesures sont rapportées.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

.J.
CHALVET